

ORDRE DU JOUR
Caucus du vendredi 20 décembre 2019 à 10 h 00
Séance extraordinaire (Budget) à 16 h 30
Suivra la séance ordinaire à 17 h 00

| 1 | COMPTE RENDU DU CAUCUS | Responsable |
|----------|--|--------------------|
| 1.1 | Compte rendu du caucus du mois de novembre 2019 (Annexe) | Luc |
| 2 | DÉCISION | Responsable |
| 2.1 | Aucun | |
| 3 | DISCUSSION | Responsable |
| 3.1 | Plate-forme «Facebook» | Anna/Joseph |
| 4 | ASPECTS OPÉRATIONNELS | Responsable |
| 4.1 | Communication | Christine |
| 4.2 | Rapport mensuel des responsables et directeurs (Annexe) | Luc |
| 4.3 | Liste des correspondances (Annexe) | Luc |
| 4.4 | Rapport mensuel – Activités financières au 30 novembre 2019 (Annexe) | Nadine |
| 4.5 | Rapport mensuel verbal du Service de protection | Pierre |
| 4.6 | Sommaire des activités de la patrouille nautique 2019 (Annexe) | Luc |
| 4.7 | Liste des permis émis (Annexe) | François |
| 4.8 | Problématiques du Service de l'urbanisme et problématiques AIRBNB (Annexe) | François |



| | | | | | | | |
|--------|--|------------|------------------|------|---|----|---|
| DATE | 15 NOVEMBRE 2019 | LIEU | SALLE DU CONSEIL | PAGE | 1 | DE | 6 |
| PROJET | COMPTE RENDU DU CAUCUS DU 15 NOVEMBRE 2019 TENU À L'HÔTEL DE VILLE À 10 H 00 | | | | | | |
| N° | 2019-11 | RÉUNION N° | | 11 | | | |

Présences Sont présents, Mesdames les Conseillères Christine Corriveau, Anna Dupuis Zuckerman et Rachel Landry, Messieurs les Conseillers Pierre Lussier, François Richer Lafèche et Stefan Tremblay ainsi que les officiers municipaux Madame Nadine Bonneau et Messieurs Luc Lafontaine et François Taché et ce, sous la présidence de Monsieur Joseph Dydzak, Maire.

Actions ou remarques

OUVERTURE DU CAUCUS

M. Dydzak, Maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

RÉVISION DES POINTS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE

1.0 « Adoption de l'ordre du jour » : Voir procès-verbal.

2.1 « Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 octobre 2019 » : Voir procès-verbal. Les dates d'émission des chèques pour le gérant de projet ont été corrigées. On demande pourquoi aucune résolution n'a été adoptée pour les travaux de maçonnerie, la réponse est qu'il n'y avait aucune obligation légale puisque la dépense était de moins de 25 000 \$, donc possibilité d'octroyer le contrat par le règlement de délégation du directeur général.

2.2 « Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 octobre 2019 » : Voir procès-verbal.

3.0 « Comptes à payer et comptes payés » : Voir procès-verbal. Des questions sont posées sur certains chèques et les réponses sont données.

4.0 « Dépôt du rapport de délégation de pouvoirs du directeur général » : Il est expliqué que les montants qui se retrouvent sur ce rapport ont été présentés au point 3.0 « Comptes à payer et comptes payés ».

5.0 « Explications données par le Maire sur les points inscrits à l'ordre du jour et première période de questions » : Voir procès-verbal.

6.1 « Adoption du calendrier des séances ordinaires 2020 » : Voir procès-verbal. Il est expliqué que les séances sont prévues pour le 3^e vendredi de chaque mois puisque ces derniers n'entrent pas en conflit avec les congés fériés ou fêtes religieuses chrétiennes et juives.

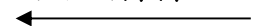
6.2 « Nomination de membres – Comité consultatif d'urbanisme » : Voir procès-verbal. Les membres actuels ont été invités à renouveler leur mandat. Sept membres sur huit ont donné leur accord et une seule confirmation reste à obtenir. Pendant le caucus, on joint par téléphone M. Finiffter qui confirme son intérêt.

Décision : ✓ Procéder à la nomination des membres pour une période de deux (2) ans.

6.3 « Dépôt des états comparatifs » : Voir procès-verbal. Le dépôt des états comparatifs est une obligation selon la Loi, il permet de comparer les finances municipales par rapport à l'année précédente et par rapport au budget. Actuellement, le surplus prévu est de 152 876 \$ pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2019.

6.4 « Acceptation d'un don fait à la Ville d'Estérel – Remerciements et libération » : Voir procès-verbal. M. Lafontaine présente un projet de résolution visant à remercier M. Michel Morin pour l'amélioration de l'aménagement de la « pointe de tarte » et le libérer de toute responsabilité.

**Résolution et lettre
transmis à M. Morin.**





| | | | | | | | |
|--------|--|------------|------------------|------|----|----|---|
| DATE | 15 NOVEMBRE 2019 | LIEU | SALLE DU CONSEIL | PAGE | 2 | DE | 6 |
| PROJET | COMPTE RENDU DU CAUCUS DU 15 NOVEMBRE 2019 TENU À L'HÔTEL DE VILLE À 10 H 00 | | | | | | |
| N° | 2019-11 | RÉUNION N° | | | 11 | | |

6.5 « Acceptation d'un don fait à la Ville d'Estérel pour la préservation d'un milieu naturel » : Le dossier de don monétaire du Dr. Lavigne est discuté. Selon les dernières informations et suite à un courriel de sa fille, où elle mentionne le refus que le parc soit constitué de 3 lots au lieu de 4, le Conseil préfère retirer le point de l'ordre du jour.

Décision : ✓ Retirer le point de l'ordre du jour, informer Dr. Lavigne que le parc sera tout de même nommé en son honneur.

Lettre envoyée, Dr. Lavigne accepte finalement les conditions de la Ville par le dépôt d'une nouvelle lettre, puis une autre réponse de la Ville

6.6 (#ajusté à 6.5 ensuite) « Emprunt par billet – Adjudication d'une émission de billet » : Pour le bénéfice des personnes présentes, Mme Bonneau explique le dossier, soit que nous avons un refinancement à faire pour un total de 1 086 200 \$. C'est la Financière Banque Nationale qui offre le meilleur taux, soit 2,69924 %. M. Dydzak ajoute que l'objectif est de réduire la dette de 1 000 000 \$ à la fin du mandat, aussi suite au dépôt du rôle, le ratio de la dette par rapport à la RFU diminuera.

6.7 (#ajusté à 6.6 ensuite) « Emprunt par billet – Résolution de concordance et de courte échéance » : Voir procès-verbal. La trésorière fait lecture des titres des règlements et en donne les soldes ainsi que la durée restante.

6.8 (#ajusté à 6.7 ensuite) « Autorisation de signature – Demande d'aide financière au Fonds de développement Tourisme Laurentides » : Mme Bonneau résume la demande déposée par Sopair en notre nom, soit une demande de 85 000 \$ (financement à 80 %, donc 17 000 \$ d'investissement pour la Ville) pour l'amélioration de sentiers pédestres (pont, ponceau, drainage) pour rejoindre le Lac Castor. L'objectif de ces travaux est d'assécher le plus possible les endroits où passent les sentiers dans le but de les ouvrir le plus rapidement possible au printemps et de les fermer plus tard à l'automne.

6.9 (#ajusté à 6.8 ensuite) « Autorisation de signature – Programme de soutien à la démarche MADA » : M. Lafontaine explique que cet appui n'engage aucune dépense pour la Ville d'Estérel. On présente un modèle de résolution. M. Lafontaine mentionne que la Ville avait adhéré à la démarche MADA lors du premier plan d'action tandis que la Ville n'a pas adhéré à la 2e démarche MADA.

Décision : ✓ Adopter la résolution telle que suggéré par la MRC avec modifications. Mmes Corriveau et Landry vérifieront la section « aînés » du site Internet.

6.10 (#ajusté à 6.9 ensuite) « Adoption – Règlement numéro SQ-2019 concernant la circulation, le stationnement, la paix et le bon ordre » : Voir procès-verbal. M. Lafontaine explique qu'il n'y a pas eu de modification depuis l'adoption du projet de règlement, mis à part le titre.

6.11 (#ajusté à 6.10 ensuite) « Adoption du plan de sécurité civile » : Voir procès-verbal. Les élus demandent à ce que le logo et le nom des deux Villes apparaissent sur la page frontispice du document.

Décision : ✓ Adopter le plan, transmettre copie aux élus par la suite.

Logo et nom ajoutés, envoi aux élus.

6.12 (#ajusté à 6.11 ensuite) « Retrait de financement – Anneaux de glace » : Voir procès-verbal. M. Dydzak explique que la Ville adoptera une résolution pour informer l'Agglomération que la Ville d'Estérel se retire du financement de la patinoire (équipement d'intérêt collectif selon le décret) qui sera aménagée à Sainte-Marguerite. M. Dydzak mentionne que les montants qui normalement auraient été payés à l'Agglomération pourraient servir à des projets du Club Autoneige Blizzard, aussi la Ville d'Estérel paiera le manque à gagner (2 000 \$) pour Hors Limite pour offrir les prix privilégiés aux résidents de Sainte-Marguerite.



| | | | | | | | |
|--------|--|------------|------------------|------|----|----|---|
| DATE | 15 NOVEMBRE 2019 | LIEU | SALLE DU CONSEIL | PAGE | 3 | DE | 6 |
| PROJET | COMPTE RENDU DU CAUCUS DU 15 NOVEMBRE 2019 TENU À L'HÔTEL DE VILLE À 10 H 00 | | | | | | |
| N° | 2019-11 | RÉUNION N° | | | 11 | | |

7.1 « Demande de dérogation mineure – Lot 5 508 213, 15, avenue de Chantilly – Implantation d'un cabanon existant » : Voir procès-verbal. Le dossier est expliqué.

8.1 « Embauche d'un salarié temporaire » : Voir procès-verbal. On explique aux élus qu'avec le congé de maladie du Chef d'équipe, il devenait impératif d'embaucher du personnel supplémentaire. On explique donc que nous embauchons M. Henri Grenier à titre de salarié temporaire et donnons un contrat à M. Alain Richer, sur appel.

RÉVISION DES POINTS INSCRITS À L'ORDRE DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE (CAUCUS)

1.1 COMPTE RENDU DU CAUCUS DU MOIS D'OCTOBRE 2019

On fait un suivi de certains dossiers. Il est demandé de faire un suivi sur la problématique de télémétrie pour l'égout. On explique que M. Grenier suggère de remplacer le purgeur d'air et un manomètre, ceci devrait aider à réduire la différence entre les mètres cubes des deux débitmètres de la sortie (Estérel) et l'entrée (Sainte-Marguerite). Le Groupe Hémisphère a fait une inspection visuelle et des tests d'eau ont été réalisés à 6 endroits près de la conduite. Rien n'indique la présence de contamination par les coliformes fécaux dans l'eau du lac au-dessus de la conduite. On présente les statistiques à propos des sorties pour les incendies et les premiers répondants.

2. DÉCISION

2.1 FERMETURE DU BUREAU POUR LES FÊTES

On présente aux élus un calendrier montrant les mois de décembre 2019 et janvier 2020, où la direction propose la fermeture complète du bureau pour les deux semaines, du 23 décembre au 3 janvier inclusivement.

Décision : ✓ Accepter la proposition, fermer le bureau du 23 décembre 2019 au 3 janvier 2020 inclusivement, incluant 6 congés statutaires payés et 4 journées aux frais des employés.

2.2 BUDGET 2020

Le rôle d'évaluation n'a pas été révisé depuis 8 ans et la RFU a augmentée d'environ 23 %. La quote-part de la MRC augmentera substantiellement et celle de l'Agglomération pourrait également augmentée. Le comité de budget prévoit une diminution du taux de taxe résidentiel de 1.09 \$ à environ 0.89 \$ incluant le service de la dette. La Ville adhèrera au service de capital humain offert par l'UMQ.

2.3 MODIFICATION DU TRACÉ, SENTIER DE MOTONEIGE – CLUB AUTONEIGE BLIZARD

On mentionne que l'Agglomération est d'accord pour accepter le nouveau tracé qui passe près d'une maison au Lac Dupuis et accède par le lac Masson près de la borne sèche à côté du 32, chemin Fridolin-Simard. Mme Corriveau a répondu à M. Sarkissian, résident d'Estérel. M. Dydzak visitera un site potentiel pour localiser le futur sentier de contournement le 18 novembre prochain avec des membres du club de motoneige.

Décision : ✓ Faire une lettre pour confirmer à l'Agglomération que la Ville est favorable au nouveau tracé pour un an.



| | | | | | | | |
|--------|--|------------|------------------|------|---|----|---|
| DATE | 15 NOVEMBRE 2019 | LIEU | SALLE DU CONSEIL | PAGE | 4 | DE | 6 |
| PROJET | COMPTE RENDU DU CAUCUS DU 15 NOVEMBRE 2019 TENU À L'HÔTEL DE VILLE À 10 H 00 | | | | | | |
| N° | 2019-11 | RÉUNION N° | 11 | | | | |

3. DISCUSSION

3.1 COMPTE RENDU DU COMITÉ CONSULTATIF ENVIRONNEMENT DU 11 OCTOBRE 2019

Il est mentionné que Mme Elizabeth Deschamps a donné son nom pour adhérer au regroupement des lacs de Sainte-Marguerite, ceci touche environ 75 personnes du Lac Masson. MM. Pierre-Paul Côté et Dave Ross travaillent à trouver une solution pour diminuer le nombre de bernaches. Pour ce faire, il faut éviter que les œufs n'éclosent et augmentent la population de bernaches. Le comité apprécierait que le Conseil donne son aval pour adopter une réglementation sur les engrais et pesticides. Mme Corriveau se porte volontaire pour encadrer ce dossier. Le CCE demande la possibilité de mettre une borne électrique à l'hôtel de ville.

Décision : ✓ Reporter la nomination des membres du CCE au mois de décembre. Le CCE demande un sommaire des interventions nautiques.

3.2 RAPPORT DE TRAITEMENT DES PLAINTES – SPCA LANAUDIÈRE BASSES-LAURENTIDES

On informe les membres présents qu'un délai de 3 mois est requis pour mettre fin au contrat. Mme Zuckerman explique que les municipalités sont une source importante de financement pour ces organisations à but non lucratif et que leur travail est important et a une valeur sociale inestimable.

Décision : ✓ Statu quo, attendre le dépôt d'un projet de loi du gouvernement.

3.3 GOLF ET ZONAGE

On présente aux élus les trois options proposées jusqu'à date par Golf Estérel. M. Dydzak souligne qu'aucune de ces options ne répond aux critères établis par le Comité de révision des règlements d'urbanisme. Une copie de la lettre du 1^{er} août 2019 adressée au Golf Estérel est remise à chacun des conseillers.

On demande l'opinion des élus. M. Lussier : conserver 18 trous. Mme Corriveau : un 18 trous et un projet qui respecte les recommandations du comité est préférable. Mme Landry : respecter les conditions établies par le comité. Mme Zuckerman : selon la nouvelle étude des promoteurs, il n'y a pas de marché pour des résidences sur le club de golf et les promoteurs semblent être d'accord pour que la zone R-10 demeure verte. Elle voit un nouveau Club house qui pourrait également être utilisé comme centre communautaire.

Un nouvel hôtel avec un propriétaire unique (sans formule condo) représenterait davantage la vision du Conseil et du comité. Les promoteurs présenteront un nouveau projet prochainement.

4. ASPECTS OPÉRATIONNELS

4.1. RAPPORT MENSUEL DES RESPONSABLES ET DIRECTEURS

On présente les rapports. Des questions sont posées à la trésorière quant au dossier OBNL-Camp Chevreuil. M. Nepveu a signé les documents mais pas Mme Berdugo.

Décision : ✓ Dans le rapport de M. Taché, il est demandé d'épurer le texte en rapport aux abris à bateaux, aussi on doit indiquer 5 abris au Lac Masson au lieu de 4 tel qu'indiqué au rapport.

4.2 LISTE DES PERMIS ÉMIS

Pour le mois d'octobre 2019, 14 permis ont été émis, dont voici la nomenclature :

Abattage d'arbres : 12

Agrandissement, transformation, rénovation, bâtiment accessoire : 1

Ouvrage de captage des eaux souterraines : 1



| | | | | | | | |
|--------|--|------------|------------------|------|----|----|---|
| DATE | 15 NOVEMBRE 2019 | LIEU | SALLE DU CONSEIL | PAGE | 5 | DE | 6 |
| PROJET | COMPTE RENDU DU CAUCUS DU 15 NOVEMBRE 2019 TENU À L'HÔTEL DE VILLE À 10 H 00 | | | | | | |
| N° | 2019-11 | RÉUNION N° | | | 11 | | |

4.3 PROBLÉMATIQUES – SERVICE DE L'URBANISME ET PROBLÉMATIQUES AIRBNB

Voir le rapport « Problématiques – Service de l'urbanisme » déposé avec les documents de la séance du mois de décembre 2019 pour y voir les commentaires.

4.4 RAPPORT MENSUEL VERBAL DU SERVICE DE PROTECTION

M. Lussier résume sa lecture des rapports du 1^{er} au 31 octobre 2019.

- 12/10 : Responsable du débarcadère informe un des agents que le débarcadère sera ouvert les 15-16-17 octobre
- 13/10 : Parents qui s'inquiètent parce qu'un nouveau résident tire à l'arbalète sur son terrain au 43, chemin des Deux-Lacs.
- 19/10 : Camion de livraison du BMR a renversé un poteau électrique près de l'avenue de Guyenne.

4.5 LISTE DES CORRESPONDANCES

La liste des correspondances a été déposée avec les documents des séances.

4.6 RAPPORT MENSUEL DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES AU 31 OCTOBRE 2019

On consulte le rapport mensuel des activités financières au 31 octobre 2019. Le rapport montre des dépenses de 77.42 % comparativement à 83.33 % donc 5.91 % de moins que la norme. On note que les mutations sont à 211 000 \$ et dépassent le montant budgété.

4.7 COMMUNICATION

Voici les ajouts faits au site Internet et sur *Voilà!* et les envois par courriel au cours du dernier mois :

| | Voilà | Site | Courriel |
|--|-------|------|----------|
| Mise en ligne du procès-verbal du mois de septembre 2019 | x | x | |
| Avis – Séance extraordinaire (28 octobre 2019) | x | x | |
| Bulletin Estérel vous salue | x | x | x |
| Avis public – Dérogation mineure | x | X | |
| Invitation café du Maire | x | x | x |
| Avis public – Dépôt du rôle | x | x | |

Bulletin municipal : La rédaction a pris trop de temps et était compliquée. Les coûts pour le journaliste, traductrice et graphiste sont élevés (plus ou moins 900 \$ pour la dernière édition) par rapport du temps que mesdames Zuckerman, Coriveau et Bonneau et monsieur Dydzak ont consacré.

Décision : ✓ Faire un dernier essai avec le journaliste en janvier pour un bulletin municipal. Une rencontre pour établir les procédures est prévue le vendredi 13 décembre 2019, seront présents Mme Bonneau, Mme Coriveau, Mme Zuckerman et M. Dydzak.

4.8 SOUPER DE FIN D'ANNÉE

M. Lussier et M. Richer-Lafèche ne pourront pas être présents lors du souper tandis que Mme Zuckerman et M. Tremblay ne pourront être présents pour la séance de janvier.

4.9 RAPPORT FINAL – CONTRÔLE BIOLOGIQUE DES INSECTES PIQUEURS

Aucune discussion. Le rapport a été transmis avec les documents de la séance.



| | | | | | | | |
|--------|--|------------|------------------|------|----|----|---|
| DATE | 15 NOVEMBRE 2019 | LIEU | SALLE DU CONSEIL | PAGE | 6 | DE | 6 |
| PROJET | COMPTE RENDU DU CAUCUS DU 15 NOVEMBRE 2019 TENU À L'HÔTEL DE VILLE À 10 H 00 | | | | | | |
| N° | 2019-11 | RÉUNION N° | | | 11 | | |

5. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

4 personnes présentes. Le Maire révisé les points de l'ordre du jour et donne une explication pour chacun de ceux-ci.

Claude Dupras

M. Dupras demande comment s'est terminé le dossier du sentier de motoneige au dernier café du Maire puisqu'il a dû quitter avant la fin. M. Dydzak fait un résumé et lui répond que le tracé retenu pour l'hiver 2019-20 est celui qui passe près d'une maison au Lac Dupuis et accède par le lac Masson près de la borne sèche à côté du 32, chemin Fridolin-Simard. M. Dupras trouve que ce n'est pas correct pour cette famille et qu'une solution doit être trouvée. M. Dydzak répond qu'il rencontre des membres du Club Blizzard le lundi suivant la séance afin qu'il puisse aménager éventuellement un sentier de contournement.

Dr. Robert Lavigne

M. Lavigne déplore les tensions entre l'Hôtel et la Ville. Il trouve malheureux que ce soit un particulier qui subisse les conséquences. Selon lui, l'Hôtel aurait dû préserver le droit de passage car il considère que l'hôtel profite de la clientèle des motoneigistes.

Sylvie Manseau

Mme Manseau s'oppose à ce que le sentier passe sur l'avenue d'Anjou, près de la station de pompage du Club de golf.

Gail Cantor

Mme Cantor mentionne que le règlement SQ qui permet le stationnement à l'hôtel de ville et au Parc Thomas-Louis-Simard est une bonne chose.

Robert Lavigne

M. Lavigne demande la raison d'un chèque adressé à Guy Bélair, Mme Corriveau répond qu'il s'agit d'une remise de taxes.

6. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Gail Cantor

Mme Cantor demande à ce que les noms des membres du CCU lui soient répétés.

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé que la séance soit levée.

Rédigé et vérifié par Luc Lafontaine.
Le 10 décembre 2019

Service de protection

Période du 14 novembre 2019 au 11 décembre 2019

RÉALISATIONS

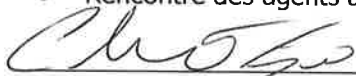
- Suivi quotidien avec les agents, les rapports et l'approche avec les résidents (Communautaire)
- Vérification du chauffage et de l'eau dans le garage municipal
- Vérification du chauffage et l'eau au chalet Thomas-Louis-Simard durant l'hiver
- Suivi téléphonique avec les agents
- Présence sur le territoire en dehors des heures régulières
- Suivi quotidien avec M. François Taché concernant les travaux et les coupes d'arbres
- Entretien du véhicule extérieur et intérieur avec la participation des agents
- Suivi quotidien avec les agents concernant l'application des procédures et des règlements
- Suivi quotidien avec Mme Bonneau pour la voirie
- Suivi avec l'agente Lachaine accident de travail
- Avertissement (zonage 2006-496 art 3.3)
- Suivi avec l'agent Belisle concernant le BSP m'informe qu'une inspectrice en chef de la SQ devrait rencontrer le BSP après les fêtes car ça occasionne des problèmes aux agents qui travaillent pour eux
- Surveillance pour la location RBNB (4, avenue de Condé, 3, place d'Artois et 12, avenue de Touraine)

TRAVAUX EN COURS

- Patrouille du territoire
- Suivi quotidien avec les agents
- Ramasser les déchets et animaux morts en bordure de route : tous les agents
- Préparation d'un petit test sur la connaissance du territoire et réglementation en attente
- Surveillance pour la location RBNB

ENJEUX À VENIR

- Patrouille du territoire
- Vérification des trousse de premiers soins dans les véhicules et les bâtiments de la Ville
- Logiciel pour pouvoir faire les rapports sur l'ordinateur du véhicule et bureau
- Logiciel pour bon suivi des avis de stationnement pour pouvoir émettre des contraventions
- Rencontre des agents avec M. Lafontaine



Chantal Lizé, responsable du Service de protection

Le 12 décembre 2019

Rapport mensuel
Service des travaux publics
PÉRIODE DU 13 NOVEMBRE AU 11 DÉCEMBRE 2019

RÉALISATIONS

- Faire l'entretien des véhicules (Mécanique, lavage, etc.)
- Faire l'entretien du garage municipal et de l'entrepôt (Balayage, nettoyage, etc.)
- Réparations diverses sur les véhicules
- Vider les poubelles
- Aller chercher équipements et pièces diverses
- Compacter conteneur
- Dénéigement et sablage
- Finaliser d'équiper les véhicules pour l'hiver
- Aider pour certain travaux pour rénovation du garage (Demande de M. Gérin-Lajoie)
- Sortir ponton et aller le faire « wrapper »
- Installer lumières de Noël
- Déplacer et replacer meubles dans les bureaux pour la peinture
- Enlever et reposer - tableaux et plaques
- Aider pour le déplacement du kiosque
- Replacer signalisation
- Débuter travaux sur Maubèches

TRAVAUX EN COURS

- Dénéigement et sablage
- Faire des réparations et l'entretien des véhicules
- Installer, réparer ou changer panneaux de signalisation
- Vider le réservoir d'huile à moteur

ENJEUX À VENIR

- Dénéigement et sablage
- Finaliser travaux de fossé sur Amiens et Maubèches
- Nettoyer la grille près de chez M. Stern (En continu)
- Faire entretien des véhicules (En continu)
- Fossé sur chemin d'Estérel (M. Affoyon a vérifié régulièrement car plus d'eau)
- Faire de l'élagage dans la Ville
- Disposer des feuilles et gazon
- Déchiqueter les branches
- Travaux avec M. Martin Bélair de la MRC – Poser ponceau au Lac Baron
- Finaliser les travaux à faire dans les espaces publics

Pour : 
Stéphanie Bonneau
Déan Arsenault, chef d'équipe

Le 12 décembre 2019

**Rapport mensuel
Service de l'urbanisme
PÉRIODE DU 2019-11-01 au 2019-11-30**

RÉALISATIONS

- Liste des permis généraux et certificats émis du 2019-11-01 au 2019-11-30 (voir liste des permis remise au Conseil).
- Rapport des dossiers problématiques période de novembre 2019 (voir rapport remis au Conseil).
- Envoi des statistiques du mois de novembre 2019 au gouvernement.
- Préparation du rapport pour le Comité de gestion.
- Remplir 3 demandes de renseignements pour les firmes d'arpenteurs-géomètres Rado, Corbeil et Généreux, Barry Régimbald et Lessard, et Groupe BJG.
- Présentation d'un dossier au CCU pour une dérogation mineure de M. Christian Obeid.
- Fermeture de 12 permis et transmission à la MRC pour évaluation.
- Correction du tableau de la réglementation d'urbanisme 3^e révision et vérification, 3 heures avec M. Dydzak et 4 heures avec M. Vallières pour le mois de novembre.
- Courriel à Mme Bonneau pour comité de gestion.
- Inspection sur le terrain de la démolition des dossiers de Pappas et Bélair, Les deux maisons ont été démolies
- Demande faite à M. Réjean Charron de procéder au démantèlement du barrage du lac du Baron; un suivi sera à faire avec M. Charron (trappeur) et M. Bélair (MRC) aux faits de la demande de démolition du barrage.
- Préparation d'une demande de libérer des fonds de 500 \$ garantie sanitaire pour le dossier de Mme Carole Leblanc et M. Alexandre Davidson.
- Inspection chez M. Downs pour une plainte d'inondation dans son sous-sol.
- Inspection au 36, chemin des Deux-Lacs (voir photos illustrant la plantation d'arbres dans l'emprise du chemin).
- Inspection à Estérel Resort avec M. Leroy Cox le 14.11.2019.
- Inspection avec MM. Larouche et Belleval pour le sentier de motoneige afin de voir le projet dans son ensemble.
- Liste des permis émis pour le mois de novembre avec le type de permis remise à Karell.
- Discussion avec MM. Dydzak et Lafontaine pour les dossiers de M. Bellehumeur et de Mme Quesnel. Décision de M. Dydzak d'envoyer une lettre à l'attention de M. Bellehumeur pour les arbres dans l'emprise de la route et de faire un projet de lettre à l'attention de Mme Quesnel.
- Inspection au 1, place des Pluviers : débris jetés dans le fossé et sur terrain privé. Lettre et courriel envoyés le 12.11.2019.
- Dossier du tableau des règlements d'urbanisme, zonage et autres, en traitement les 8, 11, 12 et 13 novembre.
- Rencontre avec M. Lussier et Mme Corriveau pour une nouvelle construction au 32, avenue d'Anjou.
- Dossier de Jean-Guy Dubois pour lotissement dans le R-1/R-5.
- Analyse faite du dossier de M. Georges Michel à propos de son empiètement de garage dans la marge avant analyse remise à M. Héту arp.-géom.
- **Lettres et Courriels envoyés** : Lettre le 12.11.2019 à Mme Anik Hansen du 1, place des Pluviers pour débris à enlever / Lettre le 14.11.2019 à Mme Nathalie Quesnel en réponse à une plainte déposée / Lettre le 28.11.2019 à MM. Michel Bellehumeur et André Boutin du 36, chemin des Deux-Lacs pour aménagement paysager.
- **Discussion** : laissé message à M. Marsan concernant les pierres dans l'emprise du chemin / avec M. Rado dossier du 326, chemin d'Estérel pour une dérogation mineure prévue pour le 13 décembre / laissé réglementation pour les marges de 1967 au comptoir pour M. Georges Michel / avec M. Downs pour lui expliquer mes observations sur le terrain suite à une inspection / avec M. Jean-Guy Dubois concernant son projet de lotissement / avec M. Marc Jarry arp.-géom. lui demandant de me remettre les dimensions dans le R-1 dossier de lotissement de M. Jean-Guy Dubois / M. André Boisvert de la MRC à propos de la concordance du PU à intégrer dans la nouvelle réglementation d'urbanisme / M. Claude Huot me demande de mettre le dossier de lotissement # 5848 minute #4072 en attente avec l'arpenteur-géomètre, va me revenir si nécessaire / M. Perron concernant le 5, place d'Anjou demande si possible de faire une subdivision avec le terrain /
- **Dossier CCU** : 1 dossier pour le mois de décembre
- **Avis public** : 1 dossier pour le mois de décembre : 326, chemin d'Estérel
- **Inspection** : 2017-020/2018-163/172/062/157/101/155/175/156/171//0022/001
- **Demande de PIIA et permis** :
- **Demande de Dérogation** : 1 demande de dérogation mineure concernant marge avant pour le mois de décembre au 326 chemin d'Estérel
- **RDV avec le Service d'urbanisme** : 8
- **Inspection des chantiers en cours** : 6

TRAVAUX EN COURS

- Quotidien (permis, demandes d'information, appels, messages courriels, etc.).
- Service d'incendie les dossiers envoyés à M. Tessier : 0 dossier remis Nouvelles constructions
- Continuer à assurer le suivi des permis en cours (inspection, étude des documents remis).

ENJEUX À VENIR

- Quotidien
- Inspection des permis à fermer sur le territoire 2019. En traitement
- Fermeture des permis dans Gestionnaire municipal. En cours de traitement
- Les permis terminés envoyés à la MRC (Évimbec) : 12
- Faire le suivi des terrains non riverains de la Ville d'Estérel
- Tableau pour modifications de la réglementation d'urbanisme

Accès aux lacs pour non riverains sur les terrains de la Ville d'Estérel

Nouveaux accès pour 2019

1) Chemin Dupuis lot 5 508 382 dessert deux non riverains 51 et 53, chemin Dupuis, plusieurs terrains à vendre à proximité. Envoyer une lettre aux citoyens adjacents pour les aviser qu'un accès est projeté pour 2019 avec la politique d'accès aux lacs. Puis installer une pancarte. Débroussaillage a été fait le 18 juillet 2019 et quai fixé. M. Taché a fait l'inspection de l'accès public avec Cédric et Maxime, la pente du terrain est très forte, **suivi à faire avec Mme Bonneau pour travaux à faire.**

2) Rue Alouettes lots 5 508 148 et 5 508 147 dessert deux non riverains 35 et 43 Alouettes. Envoyer une lettre aux citoyens adjacents pour les aviser qu'un accès est projeté pour 2019 avec la politique d'accès aux lacs. Puis installer une pancarte. Travaux à fait par les TP, sentier nettoyé et quai fixé. **Attendre de voir dossier de don de M. Lavigne pour la suite des travaux.**

Nouveaux accès à envisager

3) Vis-à-vis du 137, chemin d'Estérel lot 5 508 797 dessert un seul non riverain, présence d'un sentier existant. La chaloupe a été sortie de l'eau la semaine du 17 juin 2019. Les planches et le nettoyage ont été faits dans la semaine du 15 juillet. **Envoyer une lettre au citoyen pour l'informer qu'il y a un accès public au lac. Envoyer la politique d'accès aux lacs. En 2020, mettre une pancarte.**

4) Avenue des Récollets lot 5 508 701 avec quai utilisé par un non riverain. Pas de sentier de la rue mais accès par le terrain d'un non riverain malgré que le terrain de la ville se rend du bord de la rue jusqu'au lac du Nord. Structure en bois aménagée au bord de l'eau avec une passerelle au quai avec des chaises et banc au bord de l'eau. Il y a 3 résidences non riveraines sur l'avenue des Récollets à proximité.

Envoyer une lettre au citoyen qui utilise cet accès pour l'informer qu'il y a un accès public au lac adjacent à son terrain. Limite du terrain de la Ville par M. Taché et évaluer si on peut faire un sentier par l'avenue des Récollets pour 2020 ou si c'est préférable de demander un droit de passage.

5) Avenue de Blois lot 5 508 386 avec quai utilisé par un seul non riverain. Pas de sentier de la rue mais accès par le terrain du non riverain malgré que le terrain de la ville se rend du bord de la rue jusqu'au lac Dupuis. Embarcations et chaises au bord de l'eau. Il y a 3 résidences non riveraines sur le chemin Dupuis à proximité. **Envoyer une lettre au citoyen (2, place de Blois) pour l'informer qu'il y a un accès public au lac adjacent à son terrain. Limite du terrain de la Ville par M. Taché et évaluer si on peut faire le sentier pour 2020 ou si c'est préférable de demander un droit de passage.**

Accès à vérifier

6) Chemin Fridolin-Simard avec quai lot 5 508 492

-Nouveau quai en 2018

-Ratisser le sentier : Fait (**Prévoir de remettre une membrane et de la poussière de pierre pour 2020**)

7) Parc Thomas-Louis-Simard avec quai lot 5 508 674

- Remettre du sable. Le 27 novembre 2018 M. Taché a eu une discussion téléphonique avec M. Yves Marquis du MELCC, ce dernier l'informe que l'on doit faire une demande d'un certificat d'autorisation pour le remplissage de sable dans la bande riveraine. **Revoir au printemps 2020**

8) Avenue de Versailles avec quai lot 5 508 307

- Tuyau attaché à un arbre sur le terrain de la ville, lettre de tolérance à vérifier Lettre de tolérance envoyée au propriétaire le 20 février 2019.

- Tel que demandé par Mme Bouchard par lettre en octobre dernier, peut-on déplacer le quai hors de l'embouchure du ruisseau? Ce tributaire est un des endroits avec analyses de coliformes par Hémisphères. Est-ce qu'il y a une marge suffisante pour mettre le quai au bout du lot? Nouveau quai installé par M. Bilek en 2016 (Reçu la preuve de l'achat) Remis lettre d'approbation de M. Bilek à M. Lafontaine pour acceptation de donner son quai en retour d'un crédit d'impôt qui devra être remis au conseil du 20 septembre 2019. Don accepté voir résolution 2019-09-102.

9) Avenue d'Amiens avec quai lot 5 508 809

-La borne qui est à l'extrémité nord du terrain est au milieu du sentier, peut-on relocaliser le sentier sur notre terrain? M. Taché a fait l'inspection de l'accès public avec Cédric et Maxime, reprofilage du sentier à faire lorsque M. Beauchamp aura terminé les travaux pour cacher ses tuyaux. **Travaux à faire par les TP 2020 pour relocaliser le sentier.**

-Voir avec le citoyen à ce que son tuyau d'irrigation ne soit pas visible du quai. M. Lafontaine a donné autorisation écrite le 5 juin 2019 à M. Sébastien Beauchamp que le tuyau longe notre sentier et que le tout doit être fait proprement (Cacher le plus possible). Travaux fait par M. Sébastien Beauchamp dans la semaine du 5 août. **Revoir avec M. Beauchamp les tuyaux pour cacher plus près du quai.**

-Lettre de tolérance a été envoyée au propriétaire le 30 octobre 2018.

-Peut-on enlever la rampe de motomarine? M. Taché mentionne que la rampe est utilisée pour mettre le kayak de M. Mintz, on suggère de tolérer la rampe jusqu'à ce que M. Mintz ne soit plus propriétaire. **Mme Bonneau a confirmé avec Mme Corriveau, d'accord pour la tolérance (Lettre à faire)**

10) Avenue de Champfleury avec quai lot 5 508 233

Nouveau quai en 2018.

11) Avenue des Orioles sans quai lot 5 508 337

-Lettre de tolérance a été faite pour chaloupe, table de pique-nique et tuyau d'irrigation en 2018. Lettre de tolérance envoyée au propriétaire le 30 octobre 2018.

12) Avenue de Chantilly lot 5 509 142 (?) avec quai, sur le bord du chemin vers la place de Chantilly. Quai en 3 parties avec accès par escalier en mauvais état. Utilisé par un non riverain de la rue Chantilly depuis plusieurs années, autorisation faite par Fridolin-Simard et escalier fait par la Ville. Cinq non riverains habitent sur le chemin de Chantilly. Accès via le chemin place de Chantilly. Attendre suivi du dossier Atlantis car le chemin est dans la zone Atlantis, éventuellement mettre pancarte. **Il nous reste des pancartes, est-ce que nous allons l'installer (Confirmer avec Mme Corriveau – Réponse : on attend lot submergé)**

Quai à vérifier

38, chemin des Deux-Lacs, il y a 2 quais et un bateau amarré à chaque quai. **Dossier à revoir M. Mc Hugh et M. Jean depuis plusieurs années.**

28, chemin des Deux-Lacs, il y a 2 quais. **M. Accurso, on attend avant d'envoyer une lettre suite au décès Inspection faite le 23.8.2019 une lettre sera envoyée à Mme Taillefer lui demandant d'enlever le tapis gazon installé dans la bande riveraine de 10 mètres au plus tard le 15 mai 2020. Suivi à faire**

16, avenue d'Amiens, il y a 2 quais et un bateau amarré à chaque quai. Lettre envoyée le 30 janvier 2019, discussion avec M. Leclerc qui mentionne avoir des papiers qui l'autorisent. Courriel envoyé le 17 juillet à M. Leclerc que nous sommes toujours en attente d'une copie des documents. Renvoyer courriel le 5 août que nous n'avons encore rien reçu, réponse de M. Leclerc que lorsqu'il retourne à son bureau, il m'enverra le tout. Suivi à faire la semaine du 12 août. **Document reçu de M. Leclerc prouvant son droit de garder son quai, dossier à l'étude.**

Divers terrains de la Ville

- 1- Chemin Dupuis lot 5 508 329 accès par un terrain gazonné près du ruisseau avec un fossé
- 2- Avenue des Geais lot 5 508 643 pas d'accès de la rue, pancarte de parc vue du lac

Inventaire des abris à bateaux

*Il y a 5 abris à bateau sur le lac Masson

*Il y a 10 abris sur le lac de Nord et aucun sur le lac Dupuis (Revoir sur les lacs l'information) Photos et adresses complétées. **Doit faire cartable et ajouter dans PG**



François Taché, Directeur du Service de l'urbanisme

Le 2019-12-03

Rapport mensuel
Service de la trésorerie
PÉRIODE DU 13 NOVEMBRE AU 11 DÉCEMBRE 2019

RÉALISATIONS

- Faire mon rapport pour la réunion de gestion
- Faire liste de travaux et rapport de gestion pour le service des Travaux publics
- Voir avec Karell à mettre les communications sur Voilà, le Site Internet ou courriel (Procès-verbal, Avis publics, Guignolée)
- Donner les instructions pour les travaux à faire aux employés des travaux publics (Absence du chef d'équipe)
- Faire la garde pour le déneigement jusqu'au 29 novembre
- Remplir document pour les assurances d'employés
- Envoyer courriel aux membres du CCE pour le renouvellement (OK reçu toute les réponses)
- Réclamation TPS et TVQ au 30-09-2019
- Rencontre avec M. Dydzak pour suivi de dossiers
- Suivi – Dossier rénovation du garage municipal (Aider le chargé de projet pour suivi du dossier, rencontre avec les intervenants, bon de commande, etc.)
- Gérer le dossier de la peinture des bureaux (Déplacer meubles, nettoyage, etc.)
- Prendre RV et faire suivi pour les réparations des camions
- Travailler sur budget 2020
- Rencontre avec le Comité Budget le 14 novembre 2019
- Finaliser demande de financement – Envoyer le tout à l'institution financière et au MAMH
- Rencontre représentante SST le 3 décembre 2019
- Rencontre budget – Agglomération 5 décembre 2019
- Rencontre à la MRC budget 2020 le 6 décembre 2019
- Rencontre avec Mme Landry pour installer cadres (bureau M. Dydzak et dans la salle du Conseil)
- Confirmer repas et nombre de personne pour souper des fêtes
- Envoyer changement de salaire pour 2020 aux assurances collectives
- Gérer dossier travaux pour déplacement du sentier original
- Trouver entreprise pour déplacer kiosque et l'apporter au Parc Thomas-Louis-Simard (Fait)
- Commander pièces pour les travaux sur les camions
- Envoyer ordre du jour aux membres du CCE
- Gérer dossier ressources humaines avec M. Lafontaine
- Envoyer document pour la fin d'année à Amyot Gélinas

TRAVAUX EN COURS

- Préparer liste des travaux des travaux publics
- Suivi – Dossier rénovation du garage municipal
- Budget 2020
- Débuter règlement de taxation pour 2020
- Finaliser programmation dossier TECQ 2014-2018
- Rencontre CCE le 13 décembre 2019
- Rencontre dossier communication le 13 décembre 2019
- Rencontre Comité Budget le 17 décembre 2019
- Quotidien (Paies, fournisseurs, fin de mois, etc.)

ENJEUX À VENIR

- Finaliser budget 2020
- Préparer règlement de taxation pour 2020
- Dossier – Entretien ménager hôtel de ville
- Envoyer document à M. Gélinas – Agglomération
- Faire suivi pour entretien des sentiers pédestres
- Classement
- Fermer compte à la Caisse populaire
- Rencontre avec le comité SST
- Suivi - programmation dossier TECQ 2019-2023
- Inventaire des troussees de premiers soins
- Communications
- Finaliser la mise à jour du document des mots de passe de chaque employé
- Faire mise à jour du dossier des accès publics
- Faire mise à jour du dossier des aménagements paysager
- Suivi - Dossier réseau d'éclairage

SUIVI À FAIRE**Parc d'Estérel – Sentier**

- Préparer plan d'évacuation – Demande en cours à M. Tessier de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson
- Publier un feuillet « Programme d'urgence et de sécurité » – À faire après avoir reçu le plan d'évacuation
- Autorisation des propriétaires des sentiers qui ne sont pas sur nos terrains
- Continuer à faire l'entretien et l'amélioration des sentiers existants
- Continuer à surveiller les subventions possibles – Rencontre avec SOPAIR qui va nous aider et nous donner l'information des subventions à venir.
- Rencontre avec SOPAIR et Ste-Marguerite pour le raccordement de nos sentiers (SOPAIR va faire un estimé du budget pour pouvoir déposer une demande de subvention conjointe au FDT à la MRC)
 - o Simon Provencher de STM s'occupe de demander un estimé à Monco pour les travaux. Simon a obtenu l'autorisation de M. Maillé obtenu.
 - o Ste-Marguerite a donné un contrat pour faire demande de CA.
 - o La Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson recevra 25 000\$ du FDT pour le projet
- Rencontre avec SOPAIR et M. Meyer pour déplacer un de nos sentiers et voir un accès possible au Lac Castor.
 - o Nous recevrons 7 500\$ du FDT pour le projet
 - o Donner contrat à l'institut du territoire pour faire la demande de CA pour se rendre au Lac Castor
 - o Travaux du déplacement du sentier original débuté le 12 novembre 2019 – **TERMINÉ**
- Avec l'aide de SOPAIR nous avons déposé une demande de subvention au FDTL de 85 000\$ pour finaliser l'aménagement de nos sentiers pédestres. Nous avons déposé la même demande au PSSPA en décembre 2019.



Nadine Bonneau, Trésorière

Le 12 décembre 2019



LISTE DES CORRESPONDANCES

Séance du 20 décembre 2019

| Date | Expéditeur | Sujet | Action |
|--------------|---|--|-----------------------|
| 11 déc. 2019 | Julie Forgues, Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson | Demande de confirmation écrite pour autoriser l'Agglomération à réduire l'épandage de sel (15%) sur le réseau artériel | Besoin d'une décision |



Rapport mensuel des activités financières au 30 novembre 2019

- Notes 1. Nous sommes à la onzième période sur 12 soit 91.67 % de notre budget estimé 2018.
2. Voici un tableau explicatif des revenus et des dépenses après 11 mois.

| <u>REVENUS</u> | Budget | Revenus | Pourcentage des revenus | Engagement | Pourcentage Engagement |
|----------------------------------|---------------------|---------------------|--------------------------------|---------------------|-------------------------------|
| Revenus | | | | | |
| Taxes | 3 573 317 \$ | 3 570 192 \$ | 99.91% | 3 570 192 \$ | 99.91% |
| Droit de mutation | 196 300 \$ | 211 968 \$ | 107.98% | 211 968 \$ | 107.98% |
| Permis, Vignette, autres rev. | 102 300 \$ | 113 285 \$ | 110.74% | 113 285 \$ | 110.74% |
| Amendes et Pénalités | 16 500 \$ | 15 033 \$ | 91.11% | 15 033 \$ | 91.11% |
| Intérêts | 22 500 \$ | 36 991 \$ | 164.41% | 36 991 \$ | 164.41% |
| Autres | 60 464 \$ | 73 378 \$ | 121.36% | 73 378 \$ | 121.36% |
| Affectation du surplus (Affecté) | 53 250 \$ | 53 250 \$ | 100.00% | 53 250 \$ | 100.00% |
| Total des revenus | 4 024 631 \$ | 4 074 098 \$ | 101.23% | 4 074 098 \$ | 101.23% |

| <u>DÉPENSES</u> | Budget | Dépenses | Pourcentage des dépenses | Engagement | Pourcentage Engagement |
|--------------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------------------|---------------------|-------------------------------|
| Administration générale | | | | | |
| Quote Part - Agglo | 715 836 \$ | 656 183 \$ | 91.67% | 715 836 \$ | 100.00% |
| Conseil municipal | 202 949 \$ | 176 636 \$ | 87.03% | 202 508 \$ | 99.78% |
| Application de la loi | 56 000 \$ | 21 574 \$ | 38.53% | 22 491 \$ | 40.16% |
| Gestion financière et admin. | 445 100 \$ | 391 788 \$ | 88.02% | 433 151 \$ | 97.32% |
| Greffe | 3 500 \$ | - \$ | 0.00% | 3 500 \$ | 100.00% |
| Évaluation | 32 456 \$ | 30 662 \$ | 94.47% | 33 366 \$ | 102.81% |
| Gestion du personnel | 3 000 \$ | - \$ | 0.00% | - \$ | 0.00% |
| Autres | 81 780 \$ | 67 581 \$ | 82.64% | 72 026 \$ | 88.07% |
| Total administration générale | 1 540 621 \$ | 1 344 424 \$ | 87.27% | 1 482 878 \$ | 96.25% |

| | | | | | |
|--------------------------------|-------------------|-------------------|---------------|-------------------|---------------|
| Sécurité publique | | | | | |
| Service de sécurité | 550 766 \$ | 476 868 \$ | 86.58% | 515 531 \$ | 93.60% |
| Patrouille nautique | 35 063 \$ | 25 874 \$ | 73.79% | 27 374 \$ | 78.07% |
| Total Sécurité publique | 585 829 \$ | 502 742 \$ | 85.82% | 542 905 \$ | 92.67% |

| | | | | | |
|---------------------------|-------------------|-------------------|---------------|-------------------|---------------|
| Transport | | | | | |
| Voirie municipale | 319 602 \$ | 295 336 \$ | 92.41% | 319 936 \$ | 100.10% |
| Enlèvement de la neige | 122 683 \$ | 77 065 \$ | 62.82% | 90 664 \$ | 73.90% |
| Éclairage des rues | 30 218 \$ | 23 864 \$ | 78.97% | 26 382 \$ | 87.31% |
| Signalisation | 9 115 \$ | 1 751 \$ | 19.21% | 2 328 \$ | 25.54% |
| Transport collectif | 6 658 \$ | 6 103 \$ | 91.67% | 6 658 \$ | 100.00% |
| Total du transport | 488 276 \$ | 404 120 \$ | 82.76% | 445 968 \$ | 91.34% |

| | | | | | |
|---|-------------------|-------------------|---------------|-------------------|---------------|
| Hygiène du milieu | | | | | |
| Approvis. / traitement de l'eau - Égout | 143 495 \$ | 52 180 \$ | 36.36% | 137 214 \$ | 95.62% |
| Matières résiduelles | 94 749 \$ | 83 849 \$ | 88.50% | 91 120 \$ | 96.17% |
| Environnement | 74 652 \$ | 57 669 \$ | 77.25% | 61 162 \$ | 81.93% |
| Autres (traitement insectes) | 111 402 \$ | 102 119 \$ | 91.67% | 111 402 \$ | 100.00% |
| Total Hygiène du milieu | 424 298 \$ | 295 817 \$ | 69.72% | 400 898 \$ | 94.48% |

| | | | | | |
|---------------------------------|-------------------|-------------------|---------------|-------------------|---------------|
| Aménagement et Urbanisme | 125 974 \$ | 110 544 \$ | 87.75% | 119 911 \$ | 95.19% |
|---------------------------------|-------------------|-------------------|---------------|-------------------|---------------|

| | | | | | |
|------------------------------|-------------------|-------------------|---------------|-------------------|---------------|
| Loisirs et culture | | | | | |
| Activités récréatives | 146 532 \$ | 119 896 \$ | 81.82% | 130 641 \$ | 89.16% |

| | | | | | |
|---------------------------------------|-------------------|-------------------|---------------|-------------------|----------------|
| Frais de financement | | | | | |
| Intérêt sur la dette à long terme | 136 300 \$ | 124 942 \$ | 91.67% | 136 300 \$ | 100.00% |
| Autres frais de finan. + Capital DLT | 523 551 \$ | 492 654 \$ | 94.10% | 536 019 \$ | 102.38% |
| Total des frais de financement | 659 851 \$ | 617 596 \$ | 93.60% | 672 319 \$ | 101.89% |

| | | | | | |
|------------------------------|------------------|------------------|---------------|------------------|---------------|
| Immobilisations | | | | | |
| Achat d'immobilisations | 53 250 \$ | 428 760 \$ | | 428 760 \$ | |
| Emprunt à long terme | 0 \$ | (344 442) \$ | | (344 442) \$ | |
| Emprunt - Fonds de Roulement | 0 \$ | - \$ | | - \$ | |
| Subvention (PIQM volet 2.5) | 0 \$ | - \$ | | - \$ | |
| Subvention (TECQ) | 0 \$ | (18 898) \$ | | (18 898) \$ | |
| Revenu extrabudgétaire | 0 \$ | (21 143) \$ | | (21 143) \$ | |
| Total Immobilisations | 53 250 \$ | 44 276 \$ | 83.15% | 44 276 \$ | 83.15% |

| | | | | | |
|---------------------------------------|---------------------|---------------------|---------------|---------------------|---------------|
| Total des dépenses de foncion. | 4 024 631 \$ | 3 439 415 \$ | 85.46% | 3 839 796 \$ | 95.41% |
|---------------------------------------|---------------------|---------------------|---------------|---------------------|---------------|

Nadine Bonneau

Nadine Bonneau
Trésorière

SOMMAIRE DES ACTIVITÉS DE LA PATROUILLE NAUTIQUE

SAISON 2019



Ville
d'Estérel

5 décembre 2019

CONSTATS D'INFRACTION 2019

Constats courts

Vêtements de flottaison individuels manquants – 300 \$
Constat d'infraction payé, confirmation du DPCP

Rapport d'infraction général pour émission de constat par le DPCP

N'a pas fourni à l'agent de l'autorité les documents exigés – 250 \$

N'a pas eu une preuve de compétence à bord d'une embarcation de plaisance – 250 \$

A conduit une embarcation de plaisance sans la compétence requise – 250 \$

A permis à une personne de moins de 16 ans d'utiliser une motomarine – 250 \$

PRÉSENCE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

14 sorties de planifiées

9 sorties annulées

3 sorties ajoutées

8 sorties réalisées.

Sur ces 8 sorties :

69 interceptions ont eu lieu

8 constats ont été émis

34 avertissements ont été émis

21 bateaux étaient conformes

7 bateaux ont été expulsés (renvoyés à quai)

PATROUILLE NAUTIQUE – VILLE D'ESTÉREL

La patrouille nautique a été composée des personnes ci-dessous mentionné, ils ont effectué un total de **287 heures et 15 minutes** de patrouille.

Justin Montpetit

Alexandre Belisle

Justin Lanthier

Nancy Lachaine

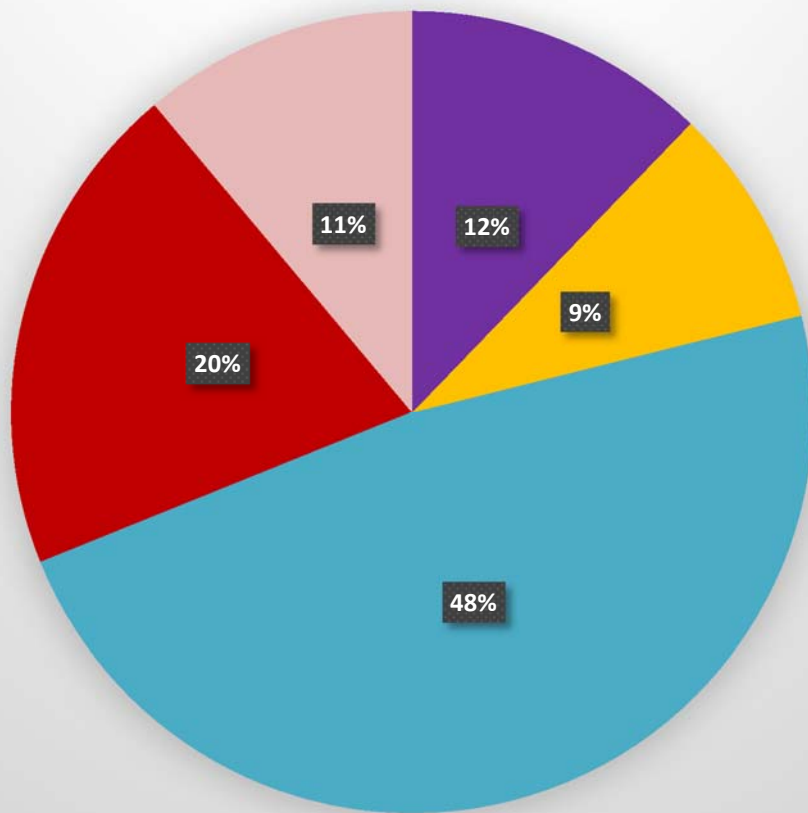
Félix Vallée

Chantal Lizé

Francis Hadzurik

Jean-Michel Leduc

RÉPARTITION DES INTERVENTIONS

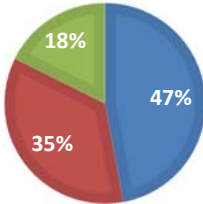
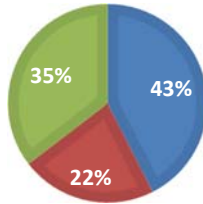
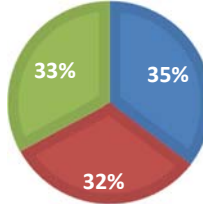
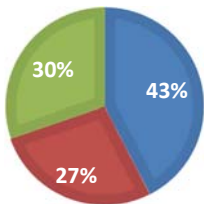


- Vérification des équipements de sécurité et autres interventions
- Vérification de l'âge d'un conducteur
- Avertissement (Sécurité, surf, vitesse, bruit)
- Plainte ou appel non fondé ou non constaté
- Aide, remorquage

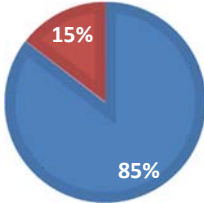
STATISTIQUES

Voici les vignettes vendues en 2019 (dernière mise à jour : fin de saison)

ESTÉREL

| | | | |
|--------------|--|-------------|----|
| Total 391 | NON RIVERAINS : 17  | Bateaux | 8 |
| | | Pontons | 6 |
| | | Motomarines | 3 |
| | LAC DU NORD : 127  | Bateaux | 54 |
| | | Pontons | 28 |
| | | Motomarines | 45 |
| | DUPUIS : 82  | Bateaux | 29 |
| | | Pontons | 26 |
| | | Motomarines | 27 |
| | MASSON : 165  | Bateaux | 70 |
| | | Pontons | 45 |
| | | Motomarines | 50 |

SAINTE-MARGUERITE

| | | | |
|--------------|---|--|-----|
| Total 248 |  | Bateaux, Zodiac, Voilier, ponton, motomarine | 205 |
| | | Pêcheurs | 43 |

Ville
d'Estérel

Imprimé le 03 décembre 2019

Date d'émission du 01/11/2019 au 30/11/2019
Toutes valeurs déclarées

Ville d'Estérel

Liste des permis généraux et certificats émis

| Permis/ Cert. | Type / Nature / Matricule / Cadastre | Propriétaire/Entrepreneur/Emplacement/ Secteur | Nb. log. Créé(s) / Supprimé(s) | Émission / Début / Fin prévue | Valeur | Montant | Reçu |
|------------------------|--|---|--------------------------------------|--|-------------|-----------|------|
| Certificat 2019-130 | Abattage d'arbres <i>Résidentielle Unifamiliale isolée</i> 6200-60-1700-0-000-0000 890-25-BL,5508522 sup.:6604.2 m ² | SEBBAH NELLY Yvan Longtin 6 PLACE DES PINSONS | | 21/11/2019 18/11/2019 30/11/2019 | 0,00 \$ | 0,00 \$ | |
| Certificat 2019-126 | Abattage d'arbres <i>Résidentielle Unifamiliale isolée</i> 6201-68-1249-0-000-0000 875-25-BLB,5508663 sup.:4214.8 m ² | MAGNIER-GUILLEVIN VICKIE MAGNIER-GUILLEVIN VICKIE 11 AVENUE DES ENGOULEVENTS | | 05/11/2019 03/11/2019 30/11/2019 | 0,00 \$ | 0,00 \$ | |
| Certificat 2019-131 | Abattage d'arbres <i>Terrain de golf</i> 6400-22-1447-0-000-0000 926-25-BL,P 895-25-BL,P 621-25-BL,615-25-BL,5714849 sup.:9001 m ² ,5509079 sup.:221257.4 m ² ,5509078 sup.:193160.5 m ² ,5508291 sup.:931.8 m ² | CLUB DE GOLF ESTÉREL INC. CLUB DE GOLF ESTÉREL INC. 44 CHEMIN FRIDOLIN-SIMARD | | 21/11/2019 20/11/2019 22/11/2019 | 0,00 \$ | 0,00 \$ | |
| Permis 2019-132 | Ouvrage de captage des eaux souterraines <i>Certificat d'autorisation</i> 6400-92-3680-0-000-0000 700-25-BL,5507648 sup.:5750.6 m ² | VILLE D'ESTÉREL Les Puits du Nord inc 115 CHEMIN DUPUIS Dupuis | | 27/11/2019 27/11/2019 06/12/2019 | 0,00 \$ | 0,00 \$ | |
| Permis 2019-128 | Construction - Cabanon <i>Permis de Construction</i> 6499-11-0318-0-000-0000 632-25-BLB,5508443 sup.:3544.7 m ² | ROCHELEAU NATHALIE ROCHELEAU NATHALIE 7 PLACE D'ARTOIS Dupuis | | 13/11/2019 13/11/2019 31/12/2019 | 2 500,00 \$ | 100,00 \$ | |

| | | | | | | | |
|------------------------|--|---------------------------------------|--|-------------------------------|---------|---------|--|
| Certificat 2019-129 | Abattage d'arbres <i>RésidentielleUnifamiliale isolée</i> 6499-34-9739-0-000-0000 520-25-BLB,5508387 sup.:2601.3 m ² | CHARLAND JO ANN | | 18/11/2019 | 0,00 \$ | 0,00 \$ | |
| | | CHARLAND JO ANN 11 AVENUE DE BLOIS | | 17/11/2019 <u> / / </u> | | | |
| Certificat 2019-127 | Abattage d'arbres <i>RésidentielleUnifamiliale isolée</i> 6499-34-9739-0-000-0000 520-25-BLB,5508387 sup.:2601.3 m ² | CHARLAND JO ANN | | 07/11/2019 | 0,00 \$ | 0,00 \$ | |
| | | CHARLAND JO ANN 11 AVENUE DE BLOIS | | 04/11/2019 30/11/2019 | | | |

| | |
|--------------------------------------|-------------|
| Nombre de logements créés | 0 |
| Nombre de logements supprimés | 0 |
| Nombre total de permis/cert.: | 7 |
| Valeur totale des travaux: | 2 500,00 \$ |
| Montant total des coûts: | 100,00 |

*Le total "Nombre de logements créés" ne contient pas le nombre de logements créés des permis révoqués.
Le total "Nombre de logements supprimés" ne contient pas le nombre de logements supprimés des permis révoqués.
Le total "Valeur totale des travaux" ne contient pas la valeur des travaux des permis révoqués.*



Ville d'Estérel

Analyse des permis par type

| | Logements | | Permis | | |
|---|-----------|-----------|-----------|--------------|---------------|
| | créés | supprimés | Nbre émis | Valeur | Montant |
| Ouvrage de captage des eaux souterraines | | | | | |
| <i>Certificat d'autorisation</i> | 0 | 0 | 1 | 0 | 0,00 |
| Sous-total | 0 | 0 | 1 | 0 | 0,00 |
| Abattage d'arbres | | | | | |
| <i>Résidentielle Unifamiliale isolée</i> | 0 | 0 | 4 | 0 | 0,00 |
| <i>Terrain de golf</i> | 0 | 0 | 1 | 0 | 0,00 |
| Sous-total | 0 | 0 | 5 | 0 | 0,00 |
| Construction - Cabanon | | | | | |
| <i>Permis de Construction</i> | 0 | 0 | 1 | 2 500 | 100,00 |
| Sous-total | 0 | 0 | 1 | 2 500 | 100,00 |
| Totaux | 0 | 0 | 7 | 2 500 | 100,00 |

PROBLÉMATIQUES – SERVICE DE L'URBANISME (Séance de décembre 2019)

| # | PROPRIÉTAIRE | OBJET | ACTIONS / DÉCISIONS |
|-----|--|--|--|
| 147 | Gestion Estérel inc. Estérel Resort 39-43, chemin Fridolin-Simard | Cube blanc (conteneur) installé sans permis. Foyer dans le 15-mètres 2 abris d'hiver Balançoires dans l'eau près de la rive | <p>28.10.2016 Rencontre avec M. François Dallaire discussion sur les 2 abris d'hiver, le conteneur et le foyer suite à l'envoi d'une lettre d'explication. Il va apporter les demandes à la prochaine réunion du Conseil d'administration.</p> <p>16.01.2017 En caucus, M. Nepveu mentionne que François Dallaire ne peut se soustraire à ses obligations de respecter la réglementation.</p> <p>01.03.2017 Courriel de M. Nepveu qui a convenu avec l'Hôtel d'attendre la fonte des neiges (environ mai).</p> <p>03.03.2017 Réception d'un courriel de Donald Zabatany : Les abris temporaires ne seront pas déplacés tant que le club de Golf ne respectera pas la réglementation.</p> <p>31.05.2017 Rencontre avec MM. François Dallaire, Jean Beaulieu et Éric Tremblay, un certificat de localisation sera remis vers la mi-juillet 2017.</p> <p>21.07.2017 M. Nepveu demande à ce que le dossier soit mis en suspens.</p> <p>18.08.2017 Le Conseil demande à ce que l'Hôtel dépose une demande de certificat d'autorisation pour les balançoires dans le lac au Ministère et nous en transmette copie.</p> <p>28.08.2017 Rencontre avec M. Dallaire pour l'informer de la demande du Conseil, lui ai remis les coordonnées de M. Marquis au MDDELCC.</p> <p>23.10.2017 Un mandat aurait été donné à la firme Rado, Corbeil et Généreux, arpenteurs-géomètres, selon une information obtenue de M. Nepveu à M. Luc Lafontaine.</p> <p>25.10.2017 Discussion avec l'arpenteur-géomètre M. Peter Rado, il confirme qu'il a le mandat de positionner la ligne des hautes eaux afin de déterminer l'emplacement du cube blanc sur le terrain d'Estérel Resort.</p> <p>09.11.2017 Réception du certificat de localisation # 27276, dossier 5591 de Simon Jean (Murray-Maltais).</p> <p>17.11.2017 Courriel envoyé demandant de relocaliser le foyer en dehors de la marge de 15 mètres et d'enlever les abris en toile au plus tard le 1^{er} mai 2018.</p> <p>08.05.2018 Discussion téléphonique avec M. Dallaire, délai prolongé au 15 mai 2018.</p> <p>15.05.2018 Inspection, le foyer à ciel ouvert a été déplacé en dehors de la bande riveraine et les abris d'hiver ont été enlevés.</p> <p>11.06.2018 Courriel envoyé à M. Dallaire pour savoir où en est le dossier concernant les balançoires dans le lac Dupuis et les actions prises de la part de M. Guy D'Astous, Biologiste-Conseil de la firme Enviro-Solutions avec le MDDELCC. Réponse demandée avant le 14 juin.</p> <p>12.06.2018 Courriel envoyé à M. Dallaire (suivi pour le dossier des balançoires dans le lac Dupuis).</p> <p>18.06.2018 Discussion avec M. Guy D'Astous. Il me confirme que la demande sera déposée au MDDELCC dans la semaine du 18 juin et qu'il n'y aura pas de problème pour l'acceptation de la demande. Une réponse est attendue dans les 60 jours suite au dépôt.</p> |

| # | PROPRIÉTAIRE | OBJET | ACTIONS / DÉCISIONS |
|-----|--|---------|---|
| 147 | Gestion Estérel inc. Estérel Resort 39-43, chemin Fridolin-Simard | (Suite) | <p>28.06.2018 Une carte de zonage sera remise à M. Guy D'Astous avec les limites de la bande Altantis.</p> <p>21.08.2018 Rencontre avec M. Dallaire concernant la demande qui devait être déposée au MDDELCC en juin dernier. Il semble que M. Shawn Zabatany n'a pas l'intention de signer cette demande pour l'obtention d'un certificat d'autorisation de la part du MDDELCC, étant donné son désaccord dans l'utilisation faite dans le littoral du lac, et ESSL Inc. n'a pas la compétence de signer le document.</p> <p>M. Dallaire s'engage à nous faire parvenir la copie du document à être déposé au MDDELCC dans les jours qui suivent la rencontre afin de montrer sa bonne foi.</p> <p>05.09.2018 Réception du document à être déposé au MDDELCC, tel que convenu.</p> <p>Puisqu'il ne semble pas y avoir d'entente possible entre les parties pour signer et envoyer ledit document, M. Taché suggère de demander à l'avocate si nous pouvons émettre un constat d'infraction en vertu du règlement sur le zonage, article 7.4 Constructions et ouvrages dans la zone de protection du littoral.</p> <p>06.11.2018 Il semble que MM. Donald et Shawn Zabatany sont à nouveau propriétaires de l'hôtel. M. Taché va communiquer avec eux afin de les rencontrer.</p> <p>08.11.2018 Rencontre avec MM. Donald et Shawn Zabatany afin de leur remettre le document à déposer au MDDELCC en vue d'obtenir le certificat d'autorisation. En attente de l'accusé de réception.</p> <p>12.12.2018 Courriel envoyé à M. Shawn Zabatany lui demandant de nous fournir l'avis de réception du MDDELCC.</p> <p>12.12.2018 Tentative de joindre M. Yves Marquis au MDDELCC pour savoir si une demande a été déposée. Il sera au bureau le 13 décembre. À suivre.</p> <p>13.12.2018 Discussion avec M. Marquis du MDDELCC. Il me confirme qu'un avis de réception est toujours envoyé lorsqu'une demande est déposée. Il m'informe que dans ce cas -ci aucune demande n'a été déposée.</p> <p>13.12.2018 Courriel envoyé à M. Shawn Zabatany lui demandant s'il a reçu un avis de réception de la part du MDDELCC.</p> <p>14.12.2018 Courriel reçu de M. Zabatany, lequel mentionne « On vous revient mardi ».</p> <p>09.01.2019 Courriel envoyé à M. Shawn Zabatany lui demandant à nouveau s'il a reçu l'avis de réception du MDDELCC.</p> <p>09.01.2019 Conversation avec M. Shawn Zabatany. La demande sera déposée dans la semaine du 14.01.2019 et il nous fera parvenir l'avis de réception du MDDELCC.</p> <p>21.01.2019 Courriel envoyé à M. Shawn Zabatany pour savoir s'il avait reçu l'avis de réception du ministère et si oui, de me le faire parvenir.</p> <p>21.01.2019 Courriel reçu de Mme Cynthia Miron, directrice de l'hébergement. Elle m'envoie les documents qui seront remis au MDDELCC pour présentation de la demande.</p> <p>22.01.2019 Courriel envoyé à Mme Miron lui mentionnant que les documents qu'elle nous a fait parvenir sont ceux qui doivent être déposés au MDDELCC. Dès que le ministère les recevra, un accusé de réception sera envoyé et c'est de ce document dont nous avons besoin.</p> <p>23.01.2019 Courriel reçu de Mme Miron. Elle nous enverra l'accusé de réception dès qu'elle le recevra.</p> |

| # | PROPRIÉTAIRE | OBJET | ACTIONS / DÉCISIONS |
|-----|--|---------|--|
| 147 | Gestion Estérel inc. Estérel Resort 39-43, chemin Fridolin-Simard | (Suite) | <p>27.02.2019 Courriel envoyé à Mme Miron pour un suivi. En attente d'une réponse.</p> <p>27.03.2019 Discussion téléphonique avec M. Shawn Zabatany concernant l'avis de réception du MDDELCC. Il dit qu'il a été envoyé à la Ville. M. Taché l'informe que nous ne l'avons pas reçu. Il va vérifier et informera M. Taché lors de la rencontre prévue à l'hôtel de ville le 3 avril prochain.</p> <p>03.04.2019 Rencontre à l'hôtel de ville avec M. Shawn Zabatany. Il informe M. Taché que les documents ont été transmis par courriel au MDDELCC. Monsieur D'Astous du ministère confirme n'avoir reçu aucun document. M. Zabatany va nous envoyer la preuve de transmission du courriel et il enverra à nouveau sa demande au MDDELCC.</p> <p>24.04.2019 Discussion téléphonique avec M. Shawn Zabatany concernant l'accusé de réception du MDDELCC; sa secrétaire va communiquer avec moi pour me donner plus d'informations.</p> <p>26.04.2019 Discussion avec la secrétaire de M. Zabatany. Elle me confirme qu'elle me fera parvenir la preuve de transmission par M. D'Astous et me remettra une copie du chèque encaissé par le MDDELCC.</p> <p>17-06-2019 Courriel envoyé à Mme Cynthia Houde, adjointe administrative, pour savoir où en est le dossier.</p> <p>18.06.2019 Discussion téléphonique avec M. Guy D'Astous, biologiste de l'entreprise EnviroSolutions, mandaté pour assurer le suivi du dossier auprès du MDDELCC. Il m'informe qu'une visite du ministère a eu lieu en mai et que le dossier a été transféré au secteur des infractions pour étude.</p> <p>27.06.2019 Courriel reçu de Mme Houde. Elle mentionne qu'elle n'a pas encore reçu l'avis de la part du ministère.</p> <p>10.07.2019 Discussion téléphonique avec Mme Houde. Elle mentionne que suite à l'évaluation des lieux le 15 mai par l'inspectrice en environnement du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), le dossier a été transféré dans un autre département et est maintenant judiciairisé.</p> <p>20.08.2019 Discussion téléphonique avec M. Yves Marquis au MELCC concernant les balançoires. Il m'informe que le dossier est au Service des enquêtes et qu'il n'est pas en mesure de m'en dire plus. Selon lui, il y aura une amende à l'endroit d'Estérel Resort mais le MELCC n'exigera pas l'enlèvement des balançoires dans le lac.</p> |

| # | PROPRIÉTAIRE | OBJET | ACTIONS / DÉCISIONS |
|-----|---|--|---|
| 161 | Michel Bellehumeur André Boutin 1, avenue des Ducs | Protocole pour émission de permis à venir (eau du chemin des Deux-Lacs qui se draine par le terrain des propriétaires) | <p>21.04.2017 Le Conseil autorise le directeur général à organiser une rencontre avec le MDDEP et M. Nicolas Bergeron de l'Institut des Territoires.</p> <p>24.05.2017 Rencontre avec le MDDELCC le 24 mai 2017, présentation de la problématique à M. Yves Marquis. Voir note de M. Nicolas Bergeron de « Institut des territoires ».</p> <p>18.07.2017 Offres de services à venir de M. Denis Monette, entrepreneur, et de M. Nicolas Bergeron, biologiste de l'Institut des territoires.</p> <p>08.09.2017 Rencontre avec le MDDELCC en compagnie d'un technologue et d'un représentant de la Ville.</p> <p>23.10.2017 Réception des plans de faisabilité pour projet de drainage, produits par la firme Mirtec.</p> <p>26.10.2017 Rencontre avec Messieurs Bellehumeur, Boutin et Lafontaine pour explications sur les plans de faisabilité. Il y a questionnement (Est-ce que le fossé sera de niveau avec le terrain existant?). Nous devons rejoindre l'ingénieur pour la question.</p> <p>09.11.2017 Accusé de réception du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques suite au dépôt de la demande d'autorisation.</p> <p>10.01.2018 Rencontre à l'hôtel de ville où sont présents Messieurs Bellehumeur, Dydzak, Lafontaine et Taché pour répondre à une demande de rencontre de M. Bellehumeur.</p> <p>30.04.2018 Réception du certificat d'autorisation émis par le MDDELCC.</p> <p>11.05.2018 Contrat donné à l'arpenteur-géomètre pour la description de la servitude.</p> <p>08.06.2018 Contrat donné au notaire pour la rédaction de l'acte de servitude.</p> <p>24.07.2018 Discussion avec le notaire Voizard à son bureau suite à la décision de ne pas signer la servitude avant que les travaux soient complétés. Le notaire fait le suivi avec M. Bellehumeur. Les travaux doivent être faits en période d'étiage (plus bas niveau d'eau), et ce, au plus tard en août 2019.</p> <p>09.01.2019 Un projet de lettre sera préparé pour le non-respect des délais prévus au permis de démolition et la lettre devrait être envoyée dans la semaine du 14 janvier.</p> <p>22.01.2019 Une lettre a été préparée et remise au directeur général.</p> <p>07.03.2019 Rencontre au bureau avec Messieurs Bellehumeur, Boutin, Lafontaine et Taché pour discuter 1. De la servitude, 2. De la démolition.</p> <p>22.03.2019 Rencontre entre l'assureur, M. Lafontaine et M. Taché.</p> <p>27.03.2019 Rencontre à l'hôtel de ville entre MM. Bellehumeur, Boutin, Dydzak et Lafontaine.</p> <p>17.06.2019 Travaux de démolition en cours; il ne reste que la cheminée et des matériaux au sol.</p> <p>25.06.2019 Travaux de démolition terminés.</p> <p>05.08.2019 Courriel envoyé demandant d'enlever une entrée charretière tel que prévu au permis n° 2018-023.</p> <p>14.08.2019 Courriel envoyé à M. Bellehumeur lui demandant de passer signer le permis pour la prolongation des travaux au 36, chemin des Deux-Lacs, et pour savoir à quel moment l'entrée charretière de l'ancienne adresse (1, avenue des Ducs) sera enlevée.</p> |

| # | PROPRIÉTAIRE | OBJET | ACTIONS / DÉCISIONS |
|-----|--|---------|--|
| 161 | Michel Bellehumeur André Boutin 1, avenue des Ducs | (Suite) | <p>30.08.2019 Courriel envoyé à M. Bellehumeur pour un suivi concernant l'aménagement paysager et l'entrée charretière, suite à son entretien avec M. Dyzak.</p> <p>04.09.2019 Nouveau courriel à M. Bellehumeur pour lui demander de donner suite à mes courriels du 14 et du 30 août afin que je puisse transmettre l'information au Conseil, réunion le 20 septembre 2019.</p> <p>12.09.2019 Rencontre avec M. Dyzak et M. Lafontaine pour discussion du courriel reçu de M. Bellehumeur le 10 septembre 2019. Conclusion de la rencontre est d'envoyer une lettre à l'attention de M. Bellehumeur l'informant de la situation de son entrée charretière au 1, avenue des Ducs et de lui demander de déposer un plan coupe type de son entrée charretière au 36, chemin des Deux-Lacs.</p> <p>23.10.2019 Inspection, empiètement d'arbres constaté dans l'emprise du chemin des Deux-Lacs. Préparation d'un projet de lettre.</p> <p>23.10.2019 Conversation avec MM. Dyzak et Lafontaine afin de mandater un arpenteur-géomètre. La décision est d'envoyer une lettre.</p> <p>25.10.2019 Lettre envoyée, l'informant qu'un aménagement paysager doit se faire dans la limite des propriétés privées et n'est pas permis dans l'emprise de la voie publique, à moins d'autorisation de la Ville et de s'assurer que tout aménagement paysager effectué en façade a bien été réalisé à l'intérieur des limites de propriété.</p> <p>31.10.2019 Envoi par courriel à M. Bellehumeur de l'article 6.1.3.5 Clôtures et haies du règlement de zonage.</p> <p>04.11.2019 Courriel reçu de M. Bellehumeur dans lequel il dit respecter l'article 6.1.3.5.</p> <p>06.11.2019 Rencontre avec M. Dyzak et M. Lafontaine pour discussion. Une lettre sera envoyée.</p> <p>28.11.2019 Lettre envoyée par M. Lafontaine indiquant aux propriétaires que la Ville ne pourra pas être tenue responsable pour d'éventuels dommages à des plantations situées sur l'emprise de la voie publique.</p> <p>06.12.2019 Courriel reçu de MM. Boutin et Bellehumeur dans lequel il est mentionné qu'ils ne feront aucun travail d'infrastructure dans la rue publique. Cependant, au printemps, ils verront à déposer un grillage en métal sur la propriété publique (dalot) après en avoir informé la Ville. Ils demandent finalement le remboursement du dépôt de garantie de 10 000 \$.</p> |

| # | PROPRIÉTAIRE | OBJET | ACTIONS / DÉCISIONS |
|-----|---------------------------------------|---|---|
| 169 | Anik Malette 6, avenue des Amiraux | Quai non conforme Superficie : excédent de 12.7 m ² | <p>01.11.2017 Inspection finale du permis n° 2017-042. Le quai devait avoir une superficie de 41 m² mais il mesure 42.55 m². De plus, 11.15 m² (2 rampes) ont été ajoutés, totalisant 53.7 m² de superficie alors que la réglementation exige un maximum de 41 m². Un excédent de 12.7 m² est constaté. Une lettre sera envoyée au propriétaire lui demandant de régler la situation au plus tard le 31 mai 2018.</p> <p>--- Projet de lettre en cours, sera envoyée à la fin de mars 2018.</p> <p>22.03.2018 Lettre envoyée, délai 31 mai 2018.</p> <p>31.05.2018 Inspection, aucune modification, les mesures sont les mêmes qu'en 2017.</p> <p>04.07.2018 Courriel envoyé demande de communiquer avec le Service d'urbanisme.</p> <p>11.07.2017 Confirmation verbale au gardien que la réglementation des quais (grandeurs) demeure la même.</p> <p>20.07.2018 Le directeur de l'urbanisme informe le Conseil qu'il procédera à l'émission d'un constat d'infraction. M. Tremblay demande d'attendre; il va communiquer avec M. Roy pour lui faire part de la situation.</p> <p>23.07.2018 Maxime Ouimet demande une rencontre au 6, avenue des Amiraux.</p> <p>25.07.2018 Rencontre avec M. Ouimet sur place. Une entente est prise à l'effet que des sections seront coupées et enlevées. Il demande de lui donner du temps car il doit enlever l'élévateur et bouger les quais et c'est une période très achalandée en ce moment. Un délai sera accordé jusqu'au 15 octobre 2018.</p> <p>17.08.2018 Réception d'un courriel de M. Ouimet mentionnant qu'il enlèvera les quais à partir du mois d'octobre et nous enverra un plan révisé.</p> <p>20.11.2018 Inspection faite. Impossible de mesurer le quai car il y a trop de neige. À revoir au printemps 2019.</p> <p>04.07.2019 Conversation téléphonique avec M. Ouimet pour lui demander d'enlever les rampes d'amarrage qui sont toujours en place. Je lui mentionne que si rien n'est fait un constat sera émis.</p> <p>08.07.2019 Message texte envoyé à M. Ouimet de me téléphoner. Aucune nouvelle de sa part. Visite au domicile de Mme Malette; 2 véhicules sont sur place mais aucune réponse à la porte après 3 tentatives.</p> <p>10.07.2019 Conversation téléphonique avec M. Ouimet. Il va demander à Mme Malette de m'appeler jeudi matin. J'informe M. Ouimet que si rien n'est fait des constats d'infraction seront émis à toutes les semaines tant que la situation ne sera pas réglée.</p> <p>10.07.2019 M. Ouimet me rappelle pour m'informer qu'il va enlever les rampes aujourd'hui.</p> <p>16.07.2019 Maxime Ouimet me mentionne que M. Roy va me contacter.</p> <p>17.07.2019 M. Ouimet me confirme que M. Roy doit communiquer avec moi en avant-midi.</p> <p>14.08.2019 Lettre envoyée aux propriétaires par courrier recommandé (copie conforme à M. Ouimet par courriel) leur expliquant la situation et leur accordant un délai de 15 jours pour se conformer.</p> <p>11.09.2019 Inspection faite, aucune modification. Un constat sera émis.</p> <p>09.10.2019 Inspection le 9 octobre 2019 vers 10:30 AM, aucun changement n'a été fait sur le quai afin de le rendre conforme au permis émis 2017-042 et ce contrairement aux affirmations faites par M. Maxime Ouimet. Constat émis le 9 octobre 2019.</p> |

| # | PROPRIÉTAIRE | OBJET | ACTIONS / DÉCISIONS |
|-----|--|---|---|
| 170 | Nathalie Quesnel Mario Polychronas 43, chemin des Deux-Lacs | Plainte pour quai non conforme au 2, avenue des Perdrix | <p>18.07.2019 Mme Nathalie Quesnel me pose des questions sur la grandeur du quai au 2, avenue des Perdrix, elle trouve la vue du quai dérangeante.</p> <p>21.10.2019 Courriel reçu : plainte pour quai non conforme à la réglementation au 2 avenue des Perdrix. Ils demandent d'exiger immédiatement la correction de ce quai et le respect des règlements.</p> <p>21.10.2019 Courriel envoyé mentionnant que des recherches et un suivi seront faits dans le dossier. Délai à prévoir entre 2 et 3 semaines.</p> <p>04.11.2019 Mme Quesnel fait un suivi dans son dossier de plainte.</p> <p>06.11.2019 Rencontre avec M. Dydzak et M. Lafontaine pour discussion. Une lettre sera envoyée.</p> <p>14.11.2019 Lettre envoyée (copie conforme à M. Dydzak) : accusé de réception de sa plainte et information à l'effet que le quai est installé depuis au moins 2002 et qu'il n'a subi aucune altération. Nous soulignons à Mme Quesnel qu'elle connaissait la situation avant l'achat de la propriété. Comme elle mentionne maintenant subir des dommages nous l'invitons à en faire le détail pour que nous puissions informer nos assureurs de la possibilité d'une poursuite.</p> <p>14.11.2019 Courriel reçu nous informant qu'elle va entamer des procédures légales contre la Ville et certains membres de l'administration.</p> |
| 171 | Gestion Estérel inc. 39-43, chemin Fridolin-Simard | Terrasse sur le toit de l'hôtel | 14.11.2019 Rencontre avec M. Leroy Cox, surintendant de l'hôtel. Visite au 5^e étage concernant l'installation d'une terrasse sur le toit de l'hôtel. Discussion avec M. Cox sur la propreté autour de la génératrice de la Ville; il m'informe que le ménage a été fait et qu'il n'y a plus d'obstruction, ce que je constate durant ma visite. |

PROBLÉMATIQUES – AIRBNB (Séance de décembre 2019)

| PROPRIÉTAIRE | ACTIONS / DÉCISIONS |
|--|--|
| Gabriella Congiu 18, avenue de Versailles | 28.02.2018 Lettre envoyée demandant de cesser la location de sa résidence et de retirer toute offre publique à cet effet dans les 30 jours suivant la réception de la lettre. |
| | 13.03.2018 Courriel reçu de Mme Congiu. Elle nous fait part de ses commentaires et nous demande quel règlement interdit la location. |
| | 03.04.2018 Accusé de réception envoyé et information transmise que la Ville examine la situation et que dès qu'il y aura des développements dans le dossier nous lui en ferons part dans les plus brefs délais. |
| | 20.07.2018 Le Conseil demande d'envoyer une autre lettre. |
| | 28.08.2018 Rappel de la lettre envoyée le 28.02.2018. |
| | 28.11.2018 Lettre envoyée par courrier recommandé. |
| | 07.12.2018 Rencontre avec Mme Congiu et M. Saggaria. Ils posent des questions sur la réglementation concernant la location sur Airbnb et ils donnent les raisons pour lesquelles ils exercent cette activité. M. Taché leur explique ce qu'est la location à court terme et à long terme ainsi que l'usage en zone résidentielle et en zone commerciale. M. Taché leur rappelle qu'ils peuvent transmettre des suggestions au Conseil. |
| | 20.12.2018 Courriel envoyé par le DG, accusé de réception pour prendre rendez-vous au retour des vacances. |
| | 07.02.2019 Rencontre avec Mme Congiu en présence de M. Dydzak. Nous lui demandons de remettre, pour le 11 février 2019, des propositions du genre d'opération et d'usage pour exploitation d'un service d'hébergement. |
| | 04.09.2019 Offre séjour minimum de 30 nuits. |
| | 01.10.2019 Offre séjour minimum de 30 nuits. |
| | 06.11.2019 Offre séjour minimum de 30 nuits. |
| | 03.12.2019 Offre séjour minimum de 30 nuits |

| PROPRIÉTAIRE | ACTIONS / DÉCISIONS |
|--|--|
| Daniel Meyer Ouaknine 3, place d'Artois | 28.02.2018 Lettre envoyée demandant de cesser la location de sa résidence et de retirer toute offre publique à cet effet dans les 30 jours suivant la réception de la lettre. |
| | 20.07.2018 Le Conseil demande d'envoyer une autre lettre. |
| | 28.08.2018 Lettre non envoyée car aucune offre n'a été trouvée sur Internet. |
| | 28.11.2018 Lettre envoyée par courrier recommandé. |
| | 22.08.2019 Lettre envoyée par courrier recommandé demandant de cesser immédiatement la location à court terme de sa résidence et de retirer toute offre publique à cet effet car cet usage est non conforme à la réglementation. |
| | 11.09.2019 Émission d'un constat d'infraction. |
| | 01.10.2019 Offre non trouvée. |
| | 03.12.2019 Offre non trouvée. |

| PROPRIÉTAIRE | ACTIONS / DÉCISIONS |
|--|---|
| Judith Fetzer 4, avenue de Condé | <p>28.02.2018 Lettre envoyée demandant de cesser la location de sa résidence et de retirer toute offre publique à cet effet dans les 30 jours suivant la réception de la lettre.</p> <p>20.07.2018 Le Conseil demande d'envoyer une autre lettre.</p> <p>28.08.2018 Rappel de la lettre envoyée le 28.02.2018.</p> <p>28.11.2018 Lettre envoyée par courrier recommandé.</p> <p>14.12.2018 Rencontre avec les représentants de Garda pour présenter le dossier afin de faire enquête</p> <p>21.12.2018 Rendez-vous prévu avec Mme Fetzer. La rencontre n'a pas eu lieu et n'a pas été annulée non plus.</p> <p>16.01.2019 Conversation téléphonique avec Mme Fetzer concernant la rencontre prévue le 21 décembre. Elle mentionne qu'elle doit reporter la rencontre car elle sera en dehors du pays et que dès son retour elle rappellera pour fixer une date de rencontre.</p> <p>Garda fera la location du 11 au 13 mars 2019.</p> <p>08.05.2019 Émission de 2 constats d'infraction.</p> <p>05.07.2019 Audition à la cour municipale prévue le 24 septembre 2019.</p> <p>16.07.2019 Réception des plaidoyers de culpabilité pour les 2 constats d'infraction avec paiement complet.</p> <p>22.08.2019 Lettre envoyée par courrier recommandé demandant de cesser immédiatement la location à court terme de sa résidence et de retirer toute offre publique à cet effet.</p> <p>04.09.2019 Offre non trouvée.</p> <p>01.10.2019 Offre séjour minimum de 2 nuits.</p> <p>06.11.2019 Offre séjour minimum de 2 nuits.</p> <p>03.12.2019 Offre séjour minimum de 2 nuits.</p> |
| Émilie Savard Gorak Jonathan Marcoux 2, avenue des Rossignols | <p>29.01.2019 Lettre envoyée par courrier recommandé demandant de cesser la location à court terme de leur résidence et de retirer toute offre publique à cet effet dans les 30 jours suivant la réception de la lettre.</p> <p>26.02.2019 Courrier recommandé non réclamé. Transmission par courriel de la lettre du 29.01.2019. Mme Savard Gorak nous répond qu'ils vont retirer leur annonce.</p> <p>21.08.2019 Offre non trouvée (vérification effectuée à quelques reprises depuis mars).</p> <p>01.10.2019 Offre non trouvée.</p> <p>03.12.2019 Offre non trouvée.</p> |

| PROPRIÉTAIRE | ACTIONS / DÉCISIONS |
|---|--|
| Elena Netchiporouk Ivan Litvinov 2, avenue des Cardinaux | 16.01.2019 Lettre envoyée par courrier recommandé. 15.02.2019 Lettre reçue de Mme Netchiporouk nous informant qu'elle offrira la location pour un séjour minimum de 3 mois. 03.04.2019 Location offerte pour un séjour minimum de 90 nuits. 20.08.2019 Offre séjour minimum de 120 nuits. 04.09.2019 Offre séjour minimum de 120 nuits. 01.10.2019 Offre séjour minimum de 120 nuits (650 \$ / nuit). Impossible de vérifier la disponibilité. 06.11.2019 Offre séjour minimum de 120 nuits. 03.12.2019 Offre séjour minimum de 120 nuits. |
| Sandra Seidenfeld 5, chemin des Deux-Lacs | 03.04.2019 Location offerte pour un séjour minimum de 4 nuits. (Dossier déjà traité en 2018) 20.08.2019 Offre séjour minimum de 5 nuits. 04.09.2019 Offre séjour minimum de 5 nuits. 01.10.2019 Offre séjour minimum de 5 nuits. 06.11.2019 Offre séjour minimum de 4 nuits. 03.12.2019 Offre séjour minimum de 4 nuits. |
| Mylène Sarrazin Luc Latreille 9, avenue Grenoble | 14.05.2019 Location offerte pour un séjour minimum de 30 nuits. Lettre envoyée par courrier recommandé demandant de cesser la location à court terme de leur résidence et de retirer toute offre publique à cet effet dans les 30 jours suivant la réception de la lettre. 20.08.2019 Offre séjour minimum de 31 nuits. 04.09.2019 Offre séjour minimum de 31 nuits. 01.10.2019 Offre non trouvée. 03.12.2019 Offre non trouvée. |
| Paul Dionne 11, avenue des Ardennes | 21.08.2019 Offre séjour minimum de 2 nuits. 04.09.2019 Offre séjour minimum de 2 nuits. 01.10.2019 Offre non trouvée. 03.12.2019 Offre non trouvée. |

| PROPRIÉTAIRE | ACTIONS / DÉCISIONS |
|--|--|
| Jean-Pierre Janson 12, avenue de Touraine | 08.10.2019 Offre constatée sur le site. 23.10.2019 Lettre envoyée demandant de cesser immédiatement la location à court terme et de retirer toute offre publique à cet effet. 06.11.2019 Offre séjour minimum de 10 nuits. 03.12.2019 Offre non trouvée. |
| Fiducie familiale immobilière Brosseau 16, chemin Fridolin-Simard | 08.10.2019 Offre constatée sur le site. 23.10.2019 Lettre envoyée demandant de cesser immédiatement la location à court terme et de retirer toute offre publique à cet effet. 06.11.2019 Offre séjour minimum de 2 nuits. 03.12.2019 Offre non trouvée. |
| Frank Fuoco 2, avenue de Blois | 13.11.2019 Offre constatée sur le site. Séjour minimum de 5 nuits. 26.11.2019 Lettre envoyée demandant de cesser immédiatement la location à court terme et de retirer toute offre publique à cet effet. 03.12.2019 Offre séjour minimum de 90 nuits. |
| Elana Bloom 3, place des Récollets | 03.12.2019 Offre constatée sur le site. Séjour minimum de 2 nuits. |